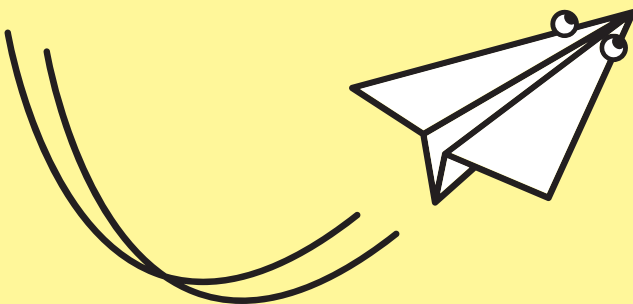


Guide d'accueil

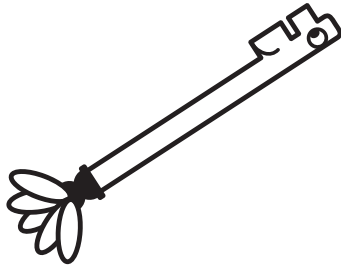


avec la Mission Handicap



Accueil Handicap

*Étudiantes et étudiants,
l'Université Lumière Lyon 2 est heureuse
de vous compter parmi ses étudiantes et étudiants.*



Pour que votre situation médicale ne soit pas un frein à vos études, elle s'engage à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose.

De nombreux aménagements existent pour vous permettre de compenser une situation de handicap et mener à bien vos études. Vous trouverez dans ce guide, les démarches à suivre pour en bénéficier.



Qui peut obtenir des aménagements ?

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous avez bénéficié au cours de votre scolarité d'aménagements spécifiques pour vos études et/ou vos examens (PAI, PPS, ...)
- On vous a diagnostiqué récemment une pathologie à l'origine d'une situation de handicap (Maladie chronique invalidante d'une durée minimale d'un an)
- Vous êtes reconnue ou reconnu en situation de handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Quand faire les démarches ?

Le plus tôt possible pour garantir la mise en place de vos aménagements. Il est important de respecter les dates limites pour prendre rendez-vous avec le Service de Santé Étudiante (SSE) et la Mission Handicap (MH).

Vous pouvez commencer les démarches avant même votre inscription administrative, et dans tous les cas vous devez respecter les dates limites.

Elles varient selon les semestres et sont disponibles sur notre site internet :

<https://www.univ-lyon2.fr/mission-handicap>

Les délais de traitement peuvent être longs, alors prenez rendez-vous le plus tôt possible.

Scannez

le QR code ci-dessous

pour accéder aux dates butoirs
de l'année universitaire en cours :



Quelle est la procédure pour faire reconnaître sa situation et obtenir des aménagements ?

Étape 1

Prendre RDV au Service de Santé Étudiante

- Rassemblez tous les **documents attestant de votre situation médicale** et de vos aménagements passés.
- Contactez le Service de Santé Étudiante (SSE) par email à **sse@univ-lyon2.fr** ou par téléphone au **04 78 77 43 10**
- Plus d'informations via le lien : **<https://www.univ-lyon2.fr/vie-des-campus/ssu>**

Étape 2

Prendre RDV à la Mission Handicap

- Contactez la Mission Handicap au 04 78 77 31 05 ou par mail à mission.handicap@univ-lyon2.fr
- Rencontrez un ou une référente handicap pour évaluer vos besoins et mettre en place un Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en situation de Handicap, et/ou une notification d'aménagements d'examens.

Étape 3

Informez ses composantes

- Informez dans un délai de 8 jours l'ensemble des équipes qui vous encadrent. Prévenez vos enseignantes et enseignants concernés par les aménagements dans le cadre du Contrôle Continu (CC), vos gestionnaires de scolarité et vos responsables pédagogiques (majeure, mineure, EO, sport, TIC, CDL...).
- Échangez avec eux si possible de vive voix, sur vos besoins et difficultés (pas sur votre situation médicale).



Quels aménagements peuvent être mis en place ?

Selon l'avis médical d'aménagements délivré par le Service de Santé Étudiante, l'évaluation de vos besoins, les difficultés et attendus pédagogiques de votre cursus, différentes aides peuvent être envisagées.

→ Pour les Études

- Aide à l'accessibilité : visite des campus, accès aux parkings et aux ascenseurs, salles accessibles pour les Personnes à Mobilité Réduite
- Aide humaine : Prise de notes, tutorat méthodologique, recherche documentaire...
- Prêt de matériel spécifique : ordinateur, logiciel, dictaphone...
- Conditions spécifiques dans les bibliothèques Étudiantes

→ Régime Spécial d'Études

- Aménagement de l'emploi du temps
- Conservation des notes des enseignements pédagogiques pendant un maximum de 5 ans, quel que soit le niveau de la note
- Passage des épreuves sur plusieurs sessions la même année
- Étalement du cursus
- Absences justifiées
- Dispense d'assiduité pour raison médicale

→ Pour les Examens

- Majoration du temps de composition
- Adaptation des sujets d'examen
- Secrétariat d'examen
- Salle individuelle sous réserve
- Utilisation de matériel spécifique

Prise
de RDV
respectez
les dates
limites

Nouvelle inscription MH

Semestre 1

Obtenez des aménagements
d'étude, d'enseignement, d'examen

Avez-vous pris RDV au SSE ?

oui

non

Prendre RDV à la MH

Le jour du RDV MH,
apporter l'avis
médical du SSE

Études de vos
besoins au regard
des modalités
de contrôle de
connaissances (MCC)

Notification
d'aménagement
d'examen signée par
la Vice-présidence

Transmettez la notification signée
aux composantes concernées

Rassembler
vos derniers bilans
médicaux, attestant
de la situation de
handicap ou d'une
maladie invalidante

Prendre RDV au SSE

Prendre RDV
à la MH
dès confirmation
du RDV SSE

Le Service de Santé Étudiante (SSE)

Le Service de Santé Étudiante est constitué d'une équipe pluridisciplinaire médico-psychologique qui se compose de personnels infirmiers, de médecins, de psychologues, d'une diététicienne, d'une sage-femme et d'un psychiatre avec le soutien d'une équipe administrative.

Dans le cadre de votre visite et en vue d'une demande d'aménagement, vous rencontrerez un médecin désigné par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Ce dernier a pour rôle de refaire le point sur votre situation de handicap à partir des informations médicales que vous lui donnerez.

Pour cette consultation, vous devez donc vous munir des pièces suivantes :

- Tous les documents médicaux ou paramédicaux (orthophoniste, psychiatre, ergothérapeute...) justifiant de votre situation,
- La dernière notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, si vous avez une reconnaissance de handicap,
- La notification des aménagements dont vous avez bénéficiés pour les épreuves du baccalauréat (documents du Rectorat).

Après avoir pris connaissance des différents documents justifiant de votre situation médicale et après avoir fait un point sur les aménagements dont vous pourriez bénéficier, le médecin émet un avis sur vos besoins en termes d'aménagements et vous remet un avis médical d'aménagements écrit que vous apporterez ensuite à la Mission Handicap.

Cet avis est valable pour un semestre, un an ou le parcours du diplôme en fonction de votre situation.

Un rendez-vous à 6 mois, ou un an, ou plus, vous est reposé en fonction.

Contacter le Service de Santé Étudiante (SSE)

Tel. SSE : 04 78 77 43 10

Mail : sse@univ-lyon2.fr

→ Campus Berges du Rhône (Lyon)

De 8h30 à 17h30

Accès tram T2 - Arrêt Centre Berthelot

Bât. Gaïa - RDC

86 Rue Pasteur, 69007 Lyon

→ Campus Porte des Alpes (Bron)

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accès tram T2 - Arrêt Parilly - Université

Bât. 1 IUT - 1^{er} étage

**160 boulevard de l'Université,
69500 Bron**

La Mission Handicap (MH)

Ce service intervient à plusieurs niveaux :

- Information et orientation en fonction de votre situation et de votre demande
- Évaluation des besoins et proposition d'un Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en situation de Handicap (PAEH) adapté à votre situation (parcours secondaire, filière actuelle, projet professionnel), ainsi qu'une notification d'aménagements d'examens à faire valider par la Vice-Présidente en charge de la formation
- Mise en œuvre des aménagements prévus dans le PAEH en lien avec le Service de Santé Étudiante et les composantes (équipe administrative et pédagogique)
- Accueil, conseil et accompagnement dans la poursuite de votre cursus dans notre établissement
- Collaboration avec les autres services autour de l'amélioration de la prise en compte des étudiantes et étudiants en situation de handicap



- **Campus Porte des Alpes (Bron)**

Maison de l'Étudiant – Bureau 114

5 avenue Pierre Mendès-France, 69500 Bron

Accès :

Tramway T2 → Arrêt Europe Université

Accueil ouvert

du lundi au vendredi

8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h00

04 78 77 31 05

mission.handicap@univ-lyon2.fr

- **Campus berges du Rhône**

Permanence hebdomadaire *sur rendez-vous*
dans les locaux du SSE.

Les aides du Crous

Centre Régional des Œuvres Étudiantes et Scolaires

→ Pour le logement adapté

Le CROUS dispose d'un dispositif destiné aux étudiantes et étudiants en situation de handicap concernant le logement adapté.

- Après avoir fait une demande de Dossier Social Étudiant (DSE) sur le site :
<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>,
- Prenez contact avec le service gestionnaire des logements adaptés par mail à l'adresse handicap@crous-lyon.fr.

Note : Afin de bénéficier de ce service, il faut pouvoir justifier d'un dossier à la MDPH.

→ Pour la bourse

Dans le cas où l'année n'a pas été validée en raison d'un problème de santé, il est possible de demander le maintien de la bourse, sous certaines conditions.

- Pour ce faire, contacter le Service de Santé Étudiante (SSE) afin qu'il évalue si vous relevez de ce type de dispositif.
- Bonification de la bourse : Si vous avez un dossier à la MDPH, nous vous encourageons à faire les démarches auprès du CROUS, car une bonification de la bourse peut avoir lieu ainsi que des droits supplémentaires.

→ Pour prendre RDV avec le CROUS

- 25 rue Camille Roy 69007 LYON
- Du lundi au jeudi de 9h à 17h
et le vendredi de 9h à 12h
- Un formulaire de contact en ligne est disponible sur le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr
rubrique « *assistance* »
- Si vous souhaitez un RDV en distanciel ou bien en présentiel, cela est possible en passant par le même site, rubrique « Prendre RDV avec le CROUS »

Service social du CROUS

→ Pour prendre rendez-vous

écrire un mail à : ssocial@crous-lyon.fr

avec nom, prénom, établissement d'inscription, motif de la demande et certificat de scolarité de l'année en cours.

(Les délais varient selon la période de l'année)

Contacts et informations supplémentaires

→ Pour plus de renseignements

www.crous-lyon.fr rubrique « Action Sociale/Santé »

→ Crous de Lyon

Adresse : 59 rue de la Madeleine, 69007 Lyon

Tél. accueil général : 04 72 80 17 70

→ Bon à savoir

Les étudiants ayant un dossier MDPH peuvent faire la demande de trois droits supplémentaires aux sept de base valables pour tout personne étudiant à l'université.

Poste Central (PC) de sécurité peut vous aider :

- Vous avez un problème d'accessibilité dans vos déplacements à l'Université
- Vous ou autrui faites un malaise ou vous blessez
- Vous êtes face à un départ de feu ou un incendie
- Vous ou autrui êtes victime d'une panne d'ascenseur sur le campus

Contacts

→ Campus Berges du Rhône

PC de référence pour les sites d'Écully et Rachais
Bâtiment Clio

04 78 69 76 99

Du lundi au vendredi de 7h00 à 22h00

Le samedi de 7h30 à 18h00

→ Campus Porte des Alpes

PC de référence pour le site de Vinatier
Bâtiment A

04 78 77 26 14

Du lundi au vendredi de 6h00 à 22h00

Le Service de Sante Étudiante • SSE

SSE : 04 78 77 43 10

Mail : SSE@univ-lyon2.fr

→ Campus Berges du Rhône (Lyon)

de 8h30 à 17h30

Accès tram T2- Arrêt Centre Berthelot

Bât. Gaïa - RDC

86 Rue Pasteur, 69007 Lyon

→ Campus Porte des Alpes (Bron)

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accès tram T2 - Arrêt Parilly - Université

Bât. 1 IUT - 1^{er} étage

160 boulevard de l'Université, 69 500 Bron

La Mission Handicap • *MH*

→ Accueil

ouvert du lundi au vendredi

8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h00

Sauf le mardi et le jeudi :

8h30 à 11h30 – 13h30 à 17h00

→ Campus Porte des Alpes (Bron)

Maison de l'Etudiant – Bureau 114

5 avenue Pierre Mendès-France 69500 Bron

Accès : tramway T2 – arrêt Europe Université

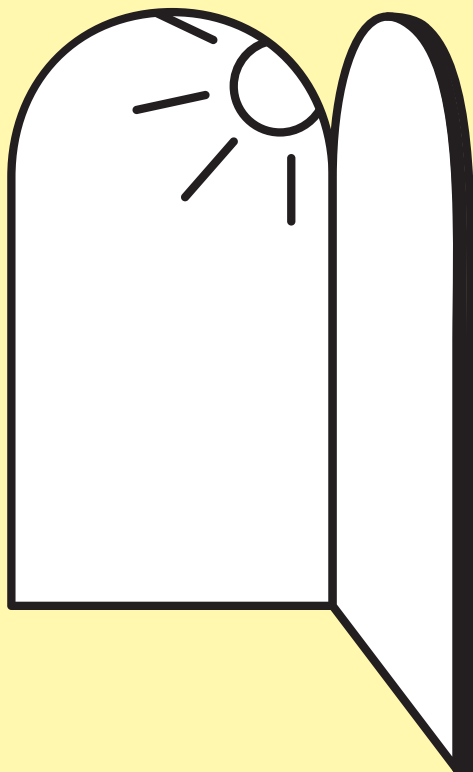
Téléphone : 04 78 77 31 05

mission.handicap@univ-lyon2.fr

→ Campus Berges du Rhône

Permanence hebdomadaire

sur RDV dans les locaux du SSE



www.univ-lyon2.fr/mission-handicap